

- Membres théoriques :
20
- Membres en exercice :
20
- Membres présents :
15
- Pouvoir :
1
- Votants :
15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES

Le 17 novembre 2022, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 28 octobre 2022, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires :

Mmes Chantal COTTEREAU, Louisa COUPPEY, Claire GUEROULT, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL, Dominique TESSIER.

MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Didier TERRIER, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléant

Mme Patricia RENO (sans voix délibérative).

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE, le Lieutenant-Colonel Hervé COLIBERT, le Capitaine Jean-Bernard BOCLET, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE.

III. Membre de droit :

M. Clément VIVES, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet.

IV. Pouvoir :

Mme Pierrette CANU à Monsieur Bastien CORITON.

Étaient absents excusés :

Mmes Pierrette CANU, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Béatrice DUFOUR.

MM Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Nicolas ROULY, Florent SAINT-MARTIN, le Capitaine Nicolas VACLE – représenté, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, Pierre GAMBLIN, Payeur départemental.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Ressources et moyens	Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis	Adapter le Patrimoine Optimiser la gestion financière du patrimoine

*

**

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,
- l'instruction budgétaire et comptable M61,
- la délibération n°2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant, le règlement financier du Sdis, modifiée,
- la délibération du Conseil d'administration n°DCA-2019-003 approuvant le plan pluriannuel d'équipement (PPE) 2019-2022 du Sdis76, modifiée,
- les différentes délibérations de création d'autorisation de programme modifiées.

*

**

Le présent rapport vise à exposer l'ajustement des crédits de paiement (CP) des autorisations de programme (AP) votées par le Service.

Ces éléments seront intégrés dans le cadre de la décision modificative n°2, objet d'un rapport spécifique.

I) Autorisations de programme relatives à la politique immobilière

Autorisation de programme relative au Centre d'incendie et de secours du Havre Sud (AP 1412)

Après une phase de dépollution du site (985 K€), les travaux ont pu démarrer en septembre 2021 et devraient s'achever au printemps 2023.

Au regard des situations de travaux reçues et de l'évolution des indices de révision, il apparaît nécessaire d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

Le Havre Sud	Crédits déjà consommés	Crédits de paiement					Montant global
		2019	2020	2021	2022	2023	
Précédent vote	105 103,38 €	200 723,03 €	689 144,89 €	1 353 358,35 €	5 826 000,00 €	2 025 670,35 €	10 200 000,00 €
Nouvelle proposition		200 723,03 €	689 144,89 €	1 353 358,35 €	6 396 000,00 €	1 455 670,35 €	10 200 000,00 €

Les premières constatations laissent à penser que le montant de l'AP pourrait être insuffisant en raison des surcoûts cumulés et des révisions de prix, dès lors qu'elles seront définitives. Elles permettront de déterminer l'augmentation nécessaire.

Au regard des accords de financement du Conseil départemental et de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, le phasage des recettes s'établit comme suit :

Recettes	Crédits antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024	Montant global
FCTVA	17 241,16 €	32 926,61 €	113 047,33 €	222 004,90 €	955 697,04 €	238 788,16 €	1 579 705,20 €
Subventions		- €	- €	943 750,00 €	250 000,00 €	841 666,00 €	2 035 416,00 €
Participation du Sdis	288 585,25 €	656 218,28 €	1 240 311,02 €	5 230 245,10 €	249 973,31 €	1 080 454,16 €	6 584 878,80 €
total	305 826,41 €	689 144,89 €	1 353 358,35 €	6 396 000,00 €	1 455 670,35 €	- €	10 200 000,00 €

Autorisation de programme relative au Centre d'incendie et de secours des Grandes-Ventes (AP 1907)

Les travaux ont été réceptionnés le 13 octobre 2022. La période de parfait achèvement interviendra à l'automne 2023.

Par ailleurs, à l'instar de l'AP Le Havre Sud, l'évolution des indices de révision des matières premières entraînent des situations de travaux plus élevées qu'escompté.

Aussi, pour y faire face, il vous est proposé d'augmenter l'autorisation de programme et d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

Cis Les Grandes Ventes	Crédits de paiement						Montant global
	crédits déjà consommés	2020	2021	2022	2023	2024	
Précédent vote	4 642,80 €	81 896,07 €	471 463,05 €	2 215 000,00 €	23 000,00 €	3 998,08 €	2 800 000,00 €
Nouvelle proposition			471 463,05 €	2 445 000,00 €	6 998,08 €	- €	3 010 000,00 €

En parallèle, les prévisions de recettes sont ajustées comme suit :

Recettes	Crédits antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024	Montant global
FCTVA	- €	761,60 €	13 434,23 €	77 338,80 €	401 077,80 €	1 147,97 €	493 760,40 €
Subventions	- €	- €	249 166,80 €	202 500,10 €	202 500,10 €	62 500,00 €	716 667,00 €
Participation du Sdis	4 642,80 €	81 134,47 €	208 862,02 €	2 165 161,10 €	- 596 579,82 €	- 63 647,97 €	1 799 572,60 €
Total	4 642,80 €	81 896,07 €	471 463,05 €	2 445 000,00 €	6 998,08 €	- €	3 010 000,00 €

Autorisation de programme relative au Centre d'incendie et de secours de Fécamp (AP 1803)

Le Service a demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de retravailler l'Avant-Projet Sommaire afin de respecter l'enveloppe de travaux. Un délai supplémentaire a été accordé à cet effet.

La phase de préparation du chantier pourrait intervenir en novembre 2023 pour un démarrage des travaux en janvier 2024, soit une réception théorique au printemps 2025.

Pour tenir compte de ce rétro planning, il vous est proposé de prolonger l'AP jusqu'en 2026 et d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

Montant global	Crédits de paiement								Montant global
	Crédits déjà consommés	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Précédent vote	20 000,00 €	10 000,00 €	80 000,00 €	310 000,00 €	3 450 000,00 €	2 576 225,60 €	- €	- €	6 415 000,00 €
Nouvelle proposition	3 325,20 €	280,00 €	75 169,20 €	310 000,00 €	350 000,00 €	3 450 000,00 €	2 160 000,00 €	66 225,60 €	6 415 000,00 €

Compte tenu des évolutions économiques, le volume de l'AP pourrait être insuffisant.

En parallèle, les prévisions de recettes sont ajustées comme suit :

Recettes	Crédits antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Montant global
FCTVA		545,47 €	45,93 €	12 330,76 €	50 852,40 €	57 414,00 €	565 938,00 €	354 326,40 €	10 863,65 €	1 052 316,60 €
Subventions				- €	538 250,00 €	538 250,00 €	217 500,00 €	645 167,00 €		1 939 167,00 €
Participation du Sdis	3 325,20 €	265,47 €	75 123,27 €	297 669,24 €	239 102,40 €	2 854 336,00 €	1 376 562,00 €	933 267,80 €	10 863,65 €	3 423 516,40 €
Total	3 325,20 €	280,00 €	75 169,20 €	310 000,00 €	350 000,00 €	3 450 000,00 €	2 160 000,00 €	66 225,60 €	- €	6 415 000,00 €

Autorisation de programme relative au Centre d'incendie et de secours de Bosc-Le Hard (AP 2001)

Les lots travaux ont été notifiés en août dernier. La phase préparation a pu démarrer courant octobre. Les travaux devraient démarrer prochainement. Le chantier se déroulera principalement au cours de l'année 2023.

Le coût prévisionnel des travaux a été actualisé au regard de la valeur des marchés notifiés.

De plus, ces derniers ont été ajustés pour tenir compte des spécificités du terrain. Le projet intègre également la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Aussi, compte tenu de ce qui précède, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement et d'augmenter le montant de l'AP comme suit :

Bosc-Le-Hard	Crédits de paiement						Montant global
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Précédent vote	1 624,80 €	54 445,96 €	739 000,00 €	1 500 000,00 €	150 000,00 €	4 929,24 €	2 450 000,00 €
Nouvelle proposition	1 624,80 €	54 445,96 €	260 000,00 €	2 410 000,00 €	235 000,00 €	13 929,24 €	2 975 000,00 €

En parallèle, les prévisions de recettes sont ajustées comme suit :

Recettes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Montant global
FCTVA		266,53 €	8 931,32 €	42 650,40 €	395 336,40 €	38 549,40 €	2 284,95 €	488 019,00 €
Subventions	- €	- €	260 666,80 €	213 500,10 €	28 800,00 €	213 500,10 €	- €	716 467,00 €
Participation du Sdis	1 624,80 €	54 179,43 €	9 598,12 €	2 153 849,50 €	189 136,40 €	238 120,26 €	2 284,95 €	1 770 514,00 €
Total	1 624,80 €	54 445,96 €	260 000,00 €	2 410 000,00 €	235 000,00 €	13 929,24 €	- €	2 975 000,00 €

Autorisation de programme relative à la réfection des toitures et façades des bâtiments du Sdis 76 (AP 2201)

Le diagnostic réalisé a permis d'identifier les différentes typologies de toitures.

Les cahiers des charges sont en cours de rédaction et permettront la planification des chantiers dès 2023.

Les évolutions exponentielles des prix des matières premières nécessitent d'augmenter le volume de l'AP et sa durée pour atténuer la charge financière annuelle.

Il vous est proposé de relisser l'AP comme suit :

Toitures et façades	Crédit de paiement						Montant global
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Précédent vote	297 000,00 €	1 502 000,00 €	948 000,00 €	1 024 000,00 €	- €	- €	3 771 000,00 €
Nouvelle proposition	50 000,00 €	750 000,00 €	940 000,00 €	1 020 000,00 €	1 060 000,00 €	1 160 000,00 €	4 980 000,00 €

II) Autorisation de programme comprise dans le PPE

Autorisation de programme relative à l'acquisition de matériels roulants et navigants (AP 1903)

Le marché des matériels roulants connaît des difficultés de livraison entraînant des retards de livraison.

Il apparaît que les véhicules suivants ne pourront pas faire l'objet d'un décaissement sur l'exercice 2022 :

- un Véhicule transport de personnel,
- un véhicule logistique,
- un Véhicule tout usage de balisage et de signalisation,
- un véhicule satellite,
- un Véhicule de Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux.

Aussi, il apparaît nécessaire de prolonger la durée de l'AP et d'ajuster les crédits de paiement de manière à pouvoir assurer le paiement des véhicules énoncés ci-dessus :

Matériels roulants et navigants	Crédits de paiement				2023	Montant global
	2019	2020	2021	2022		
Précédent vote				3 318 664,83 €	- €	9 695 600,00 €
Nouvelle proposition	1 280 715,26 €	2 639 958,53 €	2 456 261,38 €	2 918 665,00 €	399 999,83 €	9 695 600,00 €

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le Président du Conseil d'administration,



André GAUTIER